



COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 16/09/2020	Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19	Nombre de conseillers présents : 17

PRESENTS :

LORENTZ Maurice, CARDET Valérie, RECH Serge, BERNARD Karine, PIVETTA Giani, BOURNIZEL Valérie, DESMARIS Gilles, FAPPANI Roger, KALSI Amélie, KOSER Fabien, LOGEARD Flavien, LOPPARELLI Corinne, SCHREYER Claire, SCUDERI Cristina, TAILLANDIER Florian, THIL Cathy, ZUMBO Noémie.

ABSENTS EXCUSES : NOGARE Eric, THILE Gilbert.

PROCURATIONS :

THILE Gilbert à PIVETTA Giani

64-2020. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 6 juillet 2020.

65-2020. OBJET : Participation financière au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes – Signature de la convention

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention du Conseil Départemental de la Moselle concernant le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Il s'agit d'un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grandes difficultés sociales, âgés de 18 à 25 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention annuelle de participation financière pour le FDAJ pour 2020 et de verser une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire :

– à signer la convention entre le Conseil Départemental, représenté par son président, assurant la présidence du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté, et la Commune.

– à verser une subvention de 300 € au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

66-2020. OBJET : Convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien de base des plantations sur VICC avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit de signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs une convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien de base des plantations sur VICC. Cette convention, conclue pour une durée de trois ans, du 12 mai 2020 au 31 décembre 2022, précise les modalités de fonctionnement et les modalités financières de l'entretien de base régulier des plantations et des espaces verts situés sur les VICC Traverses de la Commune. Elle annule la précédente convention entrée en vigueur le 12 juillet 2018.

Le montant annuel est de 17 858,64 €, ferme et définitif pour les trois années.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs la convention de mutualisation des moyens relative à l'entretien de base des plantations sur VICC ci-joint.

67-2020. OBJET : Désignation de membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a demandé à chaque commune de désigner des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Celle-ci est composée de 11 membres (le Président de la C.C.CE. ou un vice-président délégué, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants). Elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation pour les locaux professionnels et donne un avis sur les évaluations foncières de locaux proposées par l'administration fiscale.

La Commune doit donner le nom de deux contribuables (un titulaire et un suppléant). Il est proposé de désigner les personnes suivantes : Giani Pivetta (titulaire) et Roger Fappani (suppléant).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne Giani Pivetta (titulaire) et Roger Fappani (suppléant) pour participer à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

68-2020. OBJET : Statuts de la C.C.C.E. ; mise à jour et modification

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2541-1, L. 2541-14 et L. 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-DCL/1-036 en date du 2 octobre 2019, portant statuts de la CCCE, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 28 du Conseil communautaire en date du 8 septembre 2020, approuvant la modification des statuts, et sollicitant l'accord des conseils municipaux des communes membres,

Considérant la réorganisation des compétences exercées par les EPCI à la suite de la loi n°019-1461 du 27 décembre 2019,

Considérant les actions à mener par la CCCE en matière de politique sociale, de politique environnementale, et la nécessaire adaptation des statuts en rapport avec l'exercice actuel des compétences,

Considérant la création d'une 10^e commission communautaire portant sur le « Développement numérique et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication »,

Considérant qu'une nouvelle rédaction des statuts de la CCCE s'avère nécessaire,

Considérant que les modifications apportées ont pour objet :

- une nouvelle rédaction de la compétence « Action sociale », telle qu'elle est exercée à ce jour :
 - ❖ *Création, gestion et animation de structures France Services nouvellement créée ou à venir et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*
 - ❖ *Gestion et entretien de la résidence d'Automne sise à Cattenom, en cas de besoin avéré, création et gestion de structures spécialisées pour personnes âgées dépendantes,*

- ❖ *Toutes actions sociales de proximité visant à réduire les inégalités, à favoriser et soutenir la jeunesse au travers de d'actions socio-éducatives et à renforcer la cohésion sociale au sein du territoire dans les domaines du : maintien à domicile, prise en charge du handicap, mobilité sociale, solidarité énergétique,*
- ❖ *Adhésion et soutien à des organismes contribuant au développement et à l'animation de la politique sociale au sein du territoire.*
- la mise à jour de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » par l'ajout des dispositifs de soutien existants, visant à favoriser la transition écologique et énergétique tels que la mise en place de composteurs individuels, l'aide aux particuliers pour l'installation d'un système de récupérateur d'eau de pluie,...
- l'ajout dans la compétence « aménagement numérique » : actions visant au développement de l'innovation numérique et domotique.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à jour et modification des statuts telles que mentionnées en annexe,
- d'approuver la modification des statuts de la CCCE.

Conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision de modification statutaire est subordonnée à la décision concordante des Conseils municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises que pour la création d'un EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la mise à jour et modification des statuts telles que mentionnées en annexe,
Approuve la modification des statuts de la C.C.C.E..

69-2020. OBJET : Demande de fonds de concours à la C.C.C.E. pour les travaux d'extension du réseau électrique vers le futur lotissement rue Nicolas Schuller

Monsieur le Maire expose aux conseillers que des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires pour le raccordement du futur lotissement rue Nicolas Schuller. Le raccordement se fera depuis le transformateur situé à l'entrée de la rue de Molvange
Une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour ces travaux au titre des fonds de concours.

Le montant de ces travaux est de 10 484,88 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours de la C.C.C.E.	50 %	5 244 € HT
Fonds propres	50 %	5 244 € HT
Montant Total du projet	100%	10 488,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le projet suivant : travaux d'extension du réseau électrique vers le futur lotissement rue Nicolas Schuller
Décide de réaliser ces travaux
Fixe les plans de financement de ces travaux comme ci-dessus
Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux
Dit que les dépenses sont prévues au budget
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

70-2020. OBJET : Avenant n°1 à la concession d'aménagement de lotissements communaux avec la SODEVAM

Monsieur le Maire expose la demande de la SODEVAM concessionnaire des lotissements Arboretum et Gerdenkraemer.
Au premier trimestre 2020, la COVID 19 a contraint l'Etat français à décréter l'état d'urgence sanitaire et confiner sa population. Il en découle de manière unilatérale de la part des entreprises l'arrêt des chantiers et de la part des notaires la suspension des signatures.

Néanmoins, durant cette période, la SODEVAM concessionnaires des lotissements Arboretum et Gerdenkraemer a poursuivi son activité afin de limiter au maximum les impacts sur le projet sans aucune contrepartie financière puisque rémunérée au pourcentage des dépenses et recettes.

A cet effet, en accord avec la Commune de Volmerange-Les-Mines, la SODEVAM sera autorisée à titre exceptionnel d'imputer une rémunération forfaitaire de 20 000 € sur l'exercice 2020.

Par conséquent, il y a lieu de modifier l'article 20.2 du contrat de concession par voie d'un avenant.

Celui-ci prévoit également que « le boni d'opération ou résultat d'opération positif au stade de la clôture d'opération sera réparti entre la Collectivité et l'Aménageur à raison de 80 % auquel se rajoutera la somme de 20 000 € pour la Collectivité et 20 % auquel se sous-traitera la somme de 20 000 € pour l'Aménageur, pour la part du résultat excédent l'apport en nature constitué par les terrains communaux mentionnés à l'article 16.4 du contrat de concession. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 17 octobre 2017 du Conseil Municipal de Volmerange-Les-Mines octroyant la concession d'aménagement des lotissements Arboretum et Gerdenkraemer à la SODEVAM.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°1 au contrat de concession

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de valider l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la SODEVAM

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de concession

71-2020. OBJET : Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de La Moselle pour l'achat d'électricité - Lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Volmerange-Les-Mines au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 22 septembre 2020

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

72-2020. OBJET : Création de postes dans le tableau des emplois communaux suite à des avancements de grade

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Compte-tenu des avancements de grade obtenus par certains agents, il est nécessaire de créer les emplois correspondants.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois communaux.

Considérant la nécessité de créer pour les besoins du service les emplois suivants :

-2 emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, permanents TNC (30/35^e)

-2 emplois d'adjoint technique territorial de principal de 1^{ère} classe, permanents (35/35^{ème})

-1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, permanent (35/35^{ème})

-1 emploi d'attaché principal, permanents (35/35^{ème})

Le Maire propose à l'assemblée la création des emplois mentionnés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, d'adopter la création des postes et la modification des tableaux des emplois des filières technique, administrative et médico-sociale comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	DATE DE CREATION	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2020	0	1	35/35 ^e
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	01/05/2020	0	1	35/35 ^e
Administrative	Attaché	Attaché principal	01/01/2020	0	1	35/35 ^e
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2020	0	1	35/35 ^e
Médoco-sociale	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2020	1	3	TNC (30/35 ^e)

73-2020. OBJET : Etat prévisionnel des coupes en forêt communale 2021

L'Adjoint au Maire chargé de la Forêt présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes en forêt communale pour 2021 proposé par l'ONF.

L'E.P.C. prévoit 1 469 m³ en coupes de bois à façonner pour une recette totale brute prévisionnelle de 63 749 €, 171 m³ de cession aux particuliers (2 055 €) et 74 m³ en vente sur pied (369 €), pour une recette totale prévisionnelle de 66 173 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Approuve l'état de prévision des coupes 2021 de l'ONF pour la forêt communale de Volmerange-Les-Mines.

74-2020. OBJET : Convention avec le Kickboxing Club pour l'utilisation d'une salle du bâtiment des associations

Monsieur le Maire expose que la Commune met à la disposition du Kickboxing Club une salle du bâtiment des associations qu'ils utilisent pour leur équipement de musculation. Afin de préciser les conditions de cette mise à disposition, il est souhaitable d'établir une convention avec l'association.

Cette convention est à titre gratuit. Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la convention entre la Commune et le Kick Boxing Club de Volmerange Les Mines pour la mise à disposition d'une salle du bâtiment des associations.
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

75-2020. OBJET : Convention avec l'association Pop English

L'Adjointe au Maire chargée des Ecoles expose au Conseil Municipal que l'association POP English utilisera le Mille Club tous les lundis de 16h15 à 19h15, en période scolaire, pendant l'année scolaire 2020-2021, pour trois ateliers d'apprentissage de la langue anglaise destinés aux enfants. Une redevance annuelle de 500 € sera demandée à l'association. Une convention doit être signée avec Pop English pour fixer les modalités de cette mise à disposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne son accord à la convention ci-jointe avec l'association Pop English pour la mise à disposition du Mille Club pendant l'année scolaire 2020-2021, pour des cours d'apprentissage de la langue anglaise destinés aux enfants.
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

76-2020. OBJET : Informations

- Visite de Monsieur le Sous-Préfet en mairie mercredi 7 octobre 2020 à 10h.
- Monsieur le Maire recevra Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Thionville le 6 octobre 2020.
- Monsieur le Maire a demandé au Département la réfection de la dernière tranche du revêtement avenue de la Liberté en 2021.

77-2020. OBJET : Divers

M. KOSER signale qu'il a eu des demandes concernant le terrain de pétanque rue de la Mine : réparation de l'abri, remise en place de sable, nettoyage du terrain et signalement d'un lampadaire qui ne fonctionne pas.

La séance est levée à 21h30.

LORENTZ Maurice

RECH Serge

PIVETTA Giani

DESMARIS Gilles

KALSI Amélie

LOGEARD Flavien

NOGARE Eric

Absent excusé

SCUDERI Cristina

THILE Gilbert

Procuration à PIVETTA Giani

ZUMBO Noémie

CARDET Valérie

BERNARD Karine

BOURNIZEL Valérie

FAPPANI Roger

KOSER Fabien

LOPPARELLI Corinne

SCHREYER Claire

TAILLANDIER Florian

THIL Cathy